

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Identifiant du produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SATREAT A

Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable**Entreprise**

Helmitin Inc.
99 Shorncliffe Rd
Toronto, Ontario, M8Z 5K7
877.823.2624

11110 Airport Road
Olive Branch, MS 38654
Téléphone : 877.823.2624
www.helmitinadhesives.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance et/ou du mélange :****Classification (SGH-US)**

Liq. Inf. 2 H225

Irrit. yeux 2A H319

STOT SE 3 H336

Texte complet des phrases H : voir section 16

Éléments d'étiquette**Étiquetage SGH-US**

Pictogrammes de danger (SGH-US) :



Terme d'avertissement (SGH-US) :

Mentions de danger (SGH-US)

: Danger

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (SGH-US)

: P210 - Tenir à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'inflammation, et des matières incompatibles. - Ne pas fumer.
P240 - Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et de l'équipement d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.
P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras, et d'autres zones exposées après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 - En cas de contact cutané (ou avec les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et/ou se doucher.
P304+P340 - En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307+P311 - En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
P403+P233+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé. Maintenir au frais.

Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire. Ce matériau contient du méthanol qui, lorsqu'il est ingéré, peut provoquer une acidose et une toxicité oculaire allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité complète, voire la mort.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Acétate d'éthyle	(CAS No) 141-78-6	100

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et aérer la zone. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recourir à une aide médicale

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Recourir à une aide médicale

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Général : Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer somnolence et vertiges. Provoque des effets graves sur les organes (nerf optique, système nerveux central).

Inhalation : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux telle que des étourdissements, des vomissements, des engourdissements, de la somnolence, des maux de tête, et des symptômes narcotiques similaires.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Si une assistance médicale est nécessaire : garder le récipient ou l'étiquette à disposition.

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut être inefficace, mais de l'eau doit être utilisée pour rafraîchir le récipient exposé au feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit. Un fort courant d'eau peut propager du liquide enflammé.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas appliquer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre particulièrement soin d'éviter les charges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Éliminer les sources d'inflammation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de prévention immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Dévier et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Se référer à la section 13 Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières / la fumée / le gaz / le brouillard / les vapeurs / les aérosols.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conforme aux réglementations en vigueur. Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. Attacher et immobiliser les récipients et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Conserver dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Acétate d'éthyle (141-78-6)		
Mexique	LEP MPT (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Mexique	LEP MPT (ppm)	400 ppm
USA ACGIH	ACGIH MPT (ppm)	400 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (mg/m ³)	1400 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (ppm)	400 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m ³)	1400 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (ppm)	400 ppm
USA DIVS	US DIVS (ppm)	2000 ppm (10% LEL)
Alberta	LEP MPT (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Alberta	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Colombie-Britannique	LEP MPT (ppm)	150 ppm
Manitoba	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve et Labrador	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Nunavut	LEP LECT (mg/m ³)	1801 mg/m ³
Nunavut	LEP LECT (ppm)	500 ppm
Nunavut	LEP MPT (mg/m ³)	1441 mg/m ³
Nunavut	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (mg/m ³)	1801 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (ppm)	500 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (mg/m ³)	1441 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Ontario	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEP MPT (ppm)	400 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	LEP LECT (ppm)	500 ppm
Saskatchewan	LEP MPT (ppm)	400 ppm

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Yukon	LEP LECT (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Yukon	LEP LECT (ppm)	400 ppm
Yukon	LEP MPT (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Yukon	LEP MPT (ppm)	400 ppm

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces clos. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs peuvent être libérés. Des procédures appropriées de mise à la terre doivent être suivies pour éviter l'électricité statique. Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants au feu/à la flamme/ignifuges

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante, d'une atmosphère pauvre en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus.

Autre information : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair, transparent
Odeur	: Ester doux
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: Non applicable
Taux d'évaporation	: 4.1 [Ref Std: <i>n</i> -Butyl acetate = 1.0]
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 56 - 80 °C (132.8 - 176 °F)
Point d'éclair	: -19 - -4 °C (-2.2 - 24.8 °F)
Température d'auto-inflammation	: >400 °C (752 °F)
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: 2,0 %
Limite supérieure d'inflammabilité	: 12,8 %
Pression de vapeur	: 74 mm Hg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: 3.0 [Ref Std: Air = 1.0]
Densité relative	: 0.90 g/mL
Gravité spécifique	: 0.90 @ 20 °C (68 °F)
Solubilité	: Soluble partiellement dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: Pas disponible
Teneur en matières solides	: 0% (complètement volatile)

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Oui, dans certaines circonstances, le produit peut enflammer due à une décharge statique.
Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)	: 899 g/L (7.50 lbs/gal)
Teneur en VHAP	: 0%

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

Stabilité chimique : Liquide et vapeur très inflammable. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : La lumière directe du soleil, les températures extrêmement élevées ou basses, la chaleur, les surfaces chaudes, les étincelles, les flammes nues, les matériaux incompatibles et d'autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Valeurs DL50 et CL50 : Pas disponible

Corrosion / irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes / lésions après inhalation : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux telle que des étourdissements, des vomissements, des engourdissements, de la somnolence, des maux de tête, et des symptômes narcotiques similaires.

Symptômes / lésions après contact cutané : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Valeurs DL50 et CL50 :

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 Rat orale	5620 mg/kg
DL50 Lapin cutané	> 18000 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - Général : Non classé.

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 Poisson 1	220 - 250 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnie 1	560 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna [Statique])
CL50 Poisson 2	484 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Oncorhynchus mykiss [écoulement])

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas établi.
------------------------------	-------------

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas établi.
------------------------------	-------------

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
FBC Poisson 1	30
Log Pow	0,6

Mobilité dans le sol Pas disponible

Autres effets néfastes

Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les contenus et/ou récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Information additionnelle : Manipuler les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec DOT

Désignation officielle de transport : ACÉTATE D'ÉTHYLE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1173
Codes étiquette : 3
Groupe d'emballage : II
Numéro ERG : 129



En conformité avec IMDG

Désignation officielle de transport : ACÉTATE D'ÉTHYLE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1173
Groupe d'emballage : II
Codes étiquette : 3



En conformité avec IATA

Désignation officielle de transport : ACÉTATE D'ÉTHYLE
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification : UN1173
Classe de danger : 3
Codes étiquette : 3



En conformité avec TMD

Désignation officielle de transport : ACÉTATE D'ÉTHYLE
Groupe d'emballage : II
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1173
Codes étiquette : 3



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA Section 311/312 Classes des dangers	Risque incendie
--	-----------------

SATREAT A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

	Risque sanitaire (aigu) immédiat
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'un protocole d'essai Section 4 dans TSCA.

Réglementation nationale des États-Unis

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
États-Unis - Massachusetts - Liste Right To Know	
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses Right to Know	
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) - Liste des dangers environnementaux	
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)	

Réglementations canadiennes

Classification SIMDUT	Classe B Division 2 - Liquide inflammable Classe D Division 2 Subdivision A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques Classe D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques
 	

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Listé sur Canadian DSL (substances de la liste intérieure)	
Listé sur Canadian IDL (Liste de divulgation des ingrédients)	
Concentration IDL 1 %	
Classification SIMDUT	Classe B Division 2 - Liquide inflammable Classe D Division 2 Subdivision B - Matière toxique ayant d'autres effets toxique

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 20/08/2015
Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Partie responsable de la préparation de ce document

Helmitin Inc.
99 Shorncliffe Road
Toronto, ON, M8Z 5K7
T: 877-823-2624
whmis@helmitinadhesives.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.